

Adresse de la société populaire de Laigle (Orne) qui témoigne sa satisfaction pour la punition juste et terrible des traîtres, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Laigle (Orne) qui témoigne sa satisfaction pour la punition juste et terrible des traîtres, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 302;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28249\\_t1\\_0302\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28249_t1_0302_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Continuez à jeter la terreur dans l'âme des traîtres et la consolation dans l'âme des Républicains; en conservant à l'ordre du jour la probité et la vertu, nous mettons toute notre confiance en vos soins; comptez aussi sur notre énergie, sur notre amour pour la liberté, sur notre amour pour nos représentants.»

CANTAREL (*présid.*), BUGES (*secrét.*),  
MALVI PLAISANCE(*secrét.*).

#### CLXIV

[*La Sté popul. de Livarot, au présid. de la Conv.; 25 germ. II*] (1).

«La Société populaire montagnarde de la commune de Livarot t'invite à témoigner à la Convention nationale la joie et la satisfaction qu'elle a ressenties en apprenant les récompenses et les faveurs justement méritées que la guillotine vient d'accorder aux Danton, aux Lacroix et autres; ces hommes qui se disaient les amis du peuple qu'ils cherchaient à opprimer et réduire au plus vil esclavage, qui se prênaient les défenseurs de la constitution qu'ils voulaient anéantir. Les soutiens de la République à laquelle ils voulaient substituer le despotisme le plus affreux, qui enfin voilaient leurs forfaits et leur scélératesse de l'apparence du plus grand patriotisme.

Elle invite la Convention à demeurer toujours ferme et inébranlable à son poste, qu'elle continue à déjouer les complots liberticides de nos ennemis intérieurs mille fois plus à craindre que ceux du dehors avec lesquels ils s'entendent, et alors les despotes coalisés trembleront, et la République sera sauvée.

Elle te donne avis en même tems qu'elle a fait passer au directoire de district toutes les matières d'or, d'argent, cuivre, etc... servant à un ci-devant culte aussi absurde qu'abusif et auquel nous n'avons donné ni confiance ni protection.

Lecture donnée de ladite adresse, elle a été adoptée à l'unanimité et le jureur chargé de son envoi dans les 24 heures.»

DENAUVINE (*présid.*), MANSON (*secrét.*),  
GUILBERT, MABIRE, BELLOUL.

#### CLXV

[*La Sté popul. de Laigle, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Citoyens représentants,

Le sang impur des hébertistes fumait sur l'échafaud, leurs têtes coupables venaient de tomber sous le glaive vengeur des lois, et des Danton et des Lacroix conspiraient encore! Quelle est donc la rage des ennemis de la liberté que rien ne les arrête dans le cours de

leurs intrigues criminelles? Quoi! l'exemple venu de la punition juste et terrible des traîtres, l'infatigable activité des Comités de salut public et de sûreté générale ne les effrayeront pas! Ils auraient l'audace d'essayer de nouveau d'élever le trône de la servitude sur les cendres de la représentation nationale! Non, les patriotes des départements de la République se lèveront plutôt pour les exterminer. Le peuple est debout, il saura se faire respecter dans les personnes des augustes représentants qu'il a investis de toute sa confiance.

Mais, Montagne sainte, reçois les remerciements réitérés que t'adressent les sans-culottes de la société populaire de Laigle d'avoir encore une fois sauvé la patrie, arme toi de la foudre que le peuple t'a confiée; lance-la de ton sommet et réduis en poudre les reptiles qui voudraient porter atteinte à ta souveraineté.

Citoyens représentants, lorsque vous avez mis dans un décret solennel et qui sera l'honneur des fastes de la révolution, la justice et la probité à l'ordre du jour dans la République française, nous nous empressâmes d'y applaudir aux cris mille fois répétés de vive la Convention nationale, vive la Montagne, périssent les hommes sans mœurs qui violeraient ces maximes sacrées! Aujourd'hui nous renouvelons dans l'effusion de nos cœurs le serment de rester inviolablement attachés à nos législateurs montagnards, de ne nous détacher d'eux qu'à la mort, et nous ne nous parjurerons pas.

Vous êtes dignes de la confiance d'une grande nation, continuez de bien mériter d'elle; continuez, parachevez vos travaux immortels et restez à votre poste pour y défendre l'unité et l'indivisibilité de la République. Si de nouveaux conspirateurs lèvent la tête, dites un mot, nous venons seconder vos efforts et nous ne rentrons dans nos foyers qu'après la défaite des ennemis.

Vive la Convention montagnarde, vive la République; que les conspirateurs et les traîtres disparaissent du sol de la liberté qu'ils ont trop longtemps souillé de leur présence. S. et F.»

FLEURY l'aîné (*présid.*), GASNIER (*secrét.*), VALLET, CAMÉ, FARGER, GALEROT [et 1 signature illisible].

#### CLXVI

[*La Sté popul. de Lugny, à la Conv.; 17 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

La société populaire de Lugny vient vous présenter l'hommage de la reconnaissance que vous doivent tous les bons Républicains dans la surveillance et les mesures sévères que vous avez prises contre les conspirateurs, et d'avoir déjoué tous les complots qui menaçaient notre liberté. Nous venons vous féliciter des sollicitudes que vos soins paternels mettent sans cesse à la conserver et que vous avez appris au peuple à conquérir.

(1) C 303, pl. 1103, p. 35. Calvados.

(2) C 303, pl. 1103, p. 36. Orne.

(1) C 303, pl. 1103, p. 37. Saône-et-Loire.